

Bulletin hebdomadaire du 16 septembre 2021
 Surveillance des vignes « flavescence dorée »
 Zone délimitée du « sud Ardèche »

La surface de vigne à surveiller dans la zone délimitée du « sud Ardèche » en 2021 est de 3 046 ha.

1 177 ha ont été surveillés, soit 38 % de l'objectif.

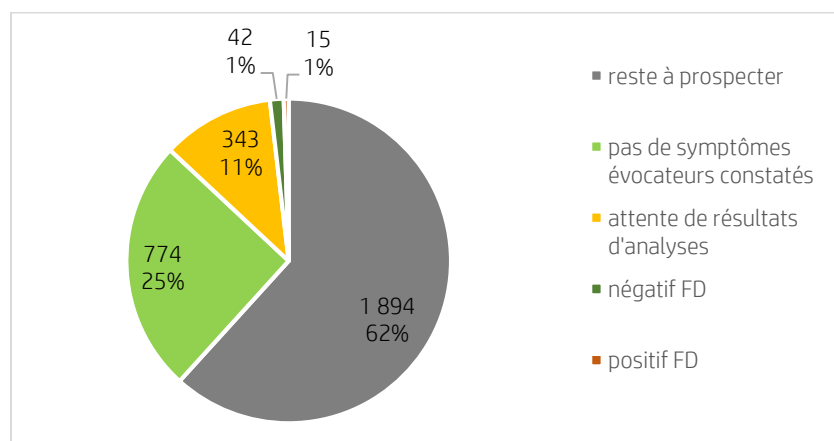
Tous les résultats n'ont pas encore été transmis ou pris en compte.

Date des dernières observations terrain ou résultats d'analyse pris en compte : **09 septembre 2021**

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, FranceAgriMer, Agrivalys 71, IFV30

Consulter les informations de surveillance à la parcelle dans la [carte dynamique \(guide d'utilisation\)](#)

Surfaces de vigne (ha) en fonction de l'avancement de la surveillance :



NB 1 : Dans le diagramme, est considérée la surface totale des parcelles.

NB 2 : pour la catégorie « 5-Positif FD », sont prises en compte les parcelles présentant au moins un cep flavescence dorée après analyse.

Etat d'avancement de la prospection et des contaminations au sein de la zone délimitée :

Commune	Surface de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (confirmés par analyse laboratoire)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Alba-la-Romaine	500	8%		
Bidon	20	66%		
Bourg-Saint-Andéol	433	4%		
Gras	244	0%		
Larnas	61	92%		
Saint-Just-d'Ardèche	288	66%	15	3
Saint-Marcel-d'Ardèche	827	75%	45	12
Saint-Martin-d'Ardèche	121	1%		
Saint-Montan	300	18%		
Saint-Thomé	123	98%		

Commune	Surface de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (<i>confirmés par analyse laboratoire</i>)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Viviers	146	42%	38	2

Commune indemne depuis 2018 (3 ans) où des ceps flavescents ont été détectés en 2021 : **Aucune**